

2022_CT2_072

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMAR Daniel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BOULAN Michel donne pouvoir à GERARD Jacky – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GRANIER Hervé – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – GACHON Loïc – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Commerce et artisanat

■ Séance du 3 mars 2022

05_6_02

■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par le Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A ce titre, le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 7950 € à l'Association « Tuilerie Bossy – Métiers d'Art » pour 4 actions :

- la participation aux journées européennes des métiers d'art (avril 2022) pour un montant de : 1300 €
- la fête de l'été (juin 2022) pour un montant de : 1300 €
- les Journées Européennes du Patrimoine (septembre 2022) pour un montant de : 3900 €
- la fête de l'hiver (décembre 2022) pour un montant de : 1450 €

La demande a été examinée au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire du Pays d'Aix du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

La subvention proposée tient compte de l'impact de l'action de l'association sur le territoire, mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Cette association a pour vocation :

- la promotion de la notoriété du site et de l'esprit de création dans tous les domaines artistiques auprès de personnes morales ou physiques partageant la même passion pour l'artisanat d'art ;
- l'étude et la diffusion de la connaissance du patrimoine industriel historique de la Ville de Gardanne ;
- l'insertion dans la vie sociale de la Commune avec les autres associations impliquées.

Métropole Aix - Marseille - Provence

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **7950 €** à l'association : **la Tuilerie Bossy- Métiers d'Art** » pour les quatre actions suivantes :

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART	1 300 €
FETE DE L'ETE	1 300 €
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE	3 900 €
FÊTE DE L'HIVER	1 450 €

N°	Association	Action subventionnée	Objet de l'action	Budget prév actions	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2022_430	TUILERIE BOSSY METIERS D'ART	Journées Européennes des Métiers d'Art avril 2022	- Stand sur le lieu de la manifestation avec exposition des œuvres, démonstration des savoir-faire, espace de partage. - Ouverture des ateliers à la tuilerie, avec visites, animations, démonstration.	3324 €	1300 €	1300 €	NON
2022_435		Fête de l'été Juin 2022	Ouverture des ateliers à la tuilerie, avec visites, animations, démonstration.	3384 €	1300 €	1300 €	
2022_444		Journées Européennes du Patrimoine septembre 2022	-Préparation des ateliers, démonstrations etc. - communication par presse, flyers, réseaux sociaux. - Animations sur le site. - Food trucks, lieu de restauration. - Location de matériel (éclairage, chauffage, etc ...). - Animation tout public.	10.064 €	3900 €	3900 €	
2022_438		Fête de l'hiver Début décembre 2022	- Proposer au public la visite des ateliers. - Recevoir des exposants externes à la tuilerie, dans le domaine des métiers d'art. - Proposer au public des animations en lien avec les métiers d'art. - Soirée festive ouverte au public.	3684€	1450 €	1450 €	
TOTAL					7950 €	7950 €	

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, il est précisé que le versement de la subvention interviendra comme suit :

Les subventions étant inférieures à 5000 € feront l'objet d'un seul versement sitôt effectué le contrôle de légalité de cette délibération afférente par les services préfectoraux.

Il est également à noter que :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

L'association quant à elle, a pour l'obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2022 ou au plus tard des les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2022 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier ;

- un rapport qualitatif et quantitatif de chacune des actions subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire de la CPA du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de proximité ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 16 février 2022.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

Est attribué à l'association la Tuilerie Bossy - Métiers d'Art un montant total de subvention de 7 950 €, répartis comme suit :

- Journées européennes des métiers d'art : 1 300 €.
- Fête de l'été : 1 300 €.
- Journées européennes du patrimoine : 3 900 €.
- Fête de l'hiver : 1 450 €.

Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 632.

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.
journées européennes des Métiers d'Art
Exercice 20 22

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats		1210	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		100
Achats stockés (matières premières, autres)			73 - Dotation et produits de tarification		
Achats d'études et de prestations de services			74 - Subventions d'exploitation (13)		
Achats de matériel, équipements et travaux		500	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		140			
Achats de marchandises					
Autres achats		570			
61 - Services extérieurs		592	Région(s)		
Sous-traitance générale		500			
Redevances de crédit-bail					
Locations mobilières et immobilières			Département(s)		
Charges locatives et de copropriété					
Entretien et réparations					
Primes d'assurances		92	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)		1450
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)			Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		
62 - Autres services extérieurs		1522	Territoire Marseille-Provence		
Personnel extérieur			Territoire du Pays d'Aix		1300
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		250	Territoire du Pays Salonais		
Publicité, information et publications		690	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Transports de biens et transports collectifs du personnel		250	Territoire Istres-Ouest Provence		
Déplacements, missions et réceptions		200	Territoire du Pays de Martigues		
Frais postaux et de télécommunications		92	Communes		
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		40			
63 - Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunérations			Fonds européens		
Autres impôts et taxes			L'agence de services et de paiement		
64 - Charges de personnel			Autres établissements publics		
Rémunérations du personnel			Aides privées		
Charges sociales			75 - Autres produits de gestion courante		1924
Autres charges de personnel			Dont cotisations, dons manuels ou legs		1934
65 - Autres charges de gestion courante			76 - Produits financiers		
66 - Charges financières			77 - Produits exceptionnels		
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprises sur amortissements provisions		
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées			79 - Transfert de charges		
69 - Impôts sur les bénéfices					
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financier					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		3324	TOTAL DES PRODUITS		3324
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		1440	87 - Contributions volontaires en nature		1440
Secours en nature			Bénévolat		1440
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole		1440	Dons en nature		
TOTAL GENERAL DES CHARGES		4764	TOTAL GENERAL DES PRODUITS		4764

Fait à : gardanne

Le 28/09/2021

Signature du Président

Cachet de l'association

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_072-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

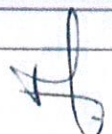
CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats		1210	€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	145
Achats stockés (matières premières, autres)			€	73 - Dotation et produits de tarification	
Achats d'études et de prestations de services			€	74 - Subventions d'exploitation (13)	
Achats de matériel, équipements et travaux		500	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		140	€		
Achats de marchandises			€		
Autres achats		570	€		
61 - Services extérieurs		592	€	Région(s)	
Sous-traitance générale		500	€		
Redevances de crédit-bail			€		
Locations mobilières et immobilières			€	Département(s)	
Charges locatives et de copropriété			€		
Entretien et réparations			€		
Primes d'assurances		92	€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	1300
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)			€	Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)	
62 - Autres services extérieurs		1582	€	Territoire Marseille-Provence	
Personnel extérieur			€	Territoire du Pays d'Aix	1300
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		500	€	Territoire du Pays Salonais	
Publicité, information et publications		750	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Transports de biens et transports collectifs du personnel			€	Territoire Istres-Ouest Provence	
Déplacements, missions et réceptions		200	€	Territoire du Pays de Martigues	
Frais postaux et de télécommunications		92	€	Communes	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		40	€		
63 - Impôts et taxes			€	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunérations			€	Fonds européens	
Autres impôts et taxes			€	L'agence de services et de paiement	
64 - Charges de personnel			€	Autres établissements publics	
Rémunérations du personnel			€	Aides privées	
Charges sociales			€	75 - Autres produits de gestion courante	1939
Autres charges de personnel			€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
65 - Autres charges de gestion courante			€	76 - Produits financiers	
66 - Charges financières			€	77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles			€	78 - Reprises sur amortissements provisions	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées			€	79 - Transfert de charges	
69 - Impôts sur les bénéfices			€		
CHARGES INDIRECTES				RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			€		
Frais financier			€		
Autres			€		
TOTAL DES CHARGES		3384	€	TOTAL DES PRODUITS	3384
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		1440	€	87 - Contributions volontaires en nature	1440
Secours en nature			€	Bénévolat	1440
Mise à disposition gratuite biens et prestations			€	Prestation en nature	
Personnel bénévole		1440	€	Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES		4824		TOTAL GENERAL DES PRODUITS	4824

Fait à : Gardanne

Le 28/09/2021

Cachet de l'association

Signature du Président



TUILERIE BOSSY - METIERS D'ART
 Accuse de réception en préfecture art
 1285 003 2000B4807-20220303-2022 CT2-072-DE
 Date de rétrotransmission N° 03/2022
 Date de réception préfecture : 11/03/2022
 SIRET 501 606 457 000 12
 Les agents publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

JOURNEES EUROPEENNES PATRIMOINE

Exercice 20 22

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats		1210	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		100
Achats stockés (matières premières, autres)			73 - Dotation et produits de tarification		
Achats d'études et de prestations de services			74 - Subventions d'exploitation (13)		
Achats de matériel, équipements et travaux		500	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		140			
Achats de marchandises					
Autres achats		570			
61 - Services extérieurs		592	Région(s)		
Sous-traitance générale		500			
Redevances de crédit-bail			Département(s)		
Locations mobilières et immobilières					
Charges locatives et de copropriété					
Entretien et réparations					
Primes d'assurances		92	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)		1450
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)			Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		
62 - Autres services extérieurs		1522	Territoire Marseille-Provence		
Personnel extérieur			Territoire du Pays d'Aix		1300
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		250	Territoire du Pays Salonais		
Publicité, information et publications		690	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Transports de biens et transports collectifs du personnel		250	Territoire Istres-Ouest Provence		
Déplacements, missions et réceptions		200	Territoire du Pays de Martigues		
Frais postaux et de télécommunications		92	Communes		
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		40			
63 - Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunérations			Fonds européens		
Autres impôts et taxes			L'agence de services et de paiement		
64 - Charges de personnel			Autres établissements publics		
Rémunérations du personnel			Aides privées		
Charges sociales			75 - Autres produits de gestion courante		1924
Autres charges de personnel			Dont cotisations, dons manuels ou legs		1934
65 - Autres charges de gestion courante			76 - Produits financiers		
66 - Charges financières			77 - Produits exceptionnels		
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprises sur amortissements provisions		
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées			79 - Transfert de charges		
69 - Impôts sur les bénéfices					
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financier					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		3324	TOTAL DES PRODUITS		3324
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		1440	87 - Contributions volontaires en nature		1440
Secours en nature			Bénévolat		1440
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole		1440	Dons en nature		
TOTAL GENERAL DES CHARGES		4764	TOTAL GENERAL DES PRODUITS		4764

Fait à : gardanne

Le 28/09/2021

Signature du Président

Cachet de l'association

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_072-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

FETE HIVER

Exercice 20 22

CHARGES DIRECTES	MONTANT ¹²		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT ¹²	
60 - Achats	1210	€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	100	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services		€	74 - Subventions d'exploitation (13)		€
Achats de matériel, équipements et travaux	500	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	140	€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats	570	€			€
61 - Services extérieurs	592	€	Région(s)		€
Sous-traitance générale	500	€			€
Redevances de crédit-bail		€	Département(s)		€
Locations mobilières et immobilières		€			€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances	92	€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	1450	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs	1522	€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix	1300	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	250	€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications	690	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	250	€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	200	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications	92	€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	40	€			€
63 - Impôts et taxes		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
Autres impôts et taxes		€	Fonds européens		€
64 - Charges de personnel		€	L'agence de services et de paiement		€
Rémunérations du personnel		€	Autres établissements publics		€
Charges sociales		€	Aides privées		€
Autres charges de personnel		€	75 - Autres produits de gestion courante	1924	€
65 - Autres charges de gestion courante		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	1934	€
66 - Charges financières		€	76 - Produits financiers		€
67 - Charges exceptionnelles		€	77 - Produits exceptionnels		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	78 - Reprises sur amortissements provisions		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€	79 - Transfert de charges		€
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	3324	€	TOTAL DES PRODUITS	3324	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	1440	€	87 - Contributions volontaires en nature	1440	€
Secours en nature		€	Bénévolat	1440	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole	1440	€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	4764		TOTAL GENERAL DES PRODUITS	4764	

Fait à : gardanne

Le 28/09/2021

Signature du Président

Cachet de l'association

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_072-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le 09 MARS 2022